Ecrit par Echo du Mardi le 4 mai 2020

Les centres de formation continue pourront de nouveau accueillir leurs stagiaires à compter du 11 mai

A compter du 11 mai 2020, les centres de formation sont susceptibles d'accueillir à nouveau dans leurs centres des stagiaires en formation continue (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi). Les organismes devront nécessairement respecter le protocole national de déconfinement. Un guide ad hoc à destination des organismes de formation, travaillé avec la profession et validé par le ministère du travail, complètera le protocole national et sera publié demain mardi 5 mai.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 4 mai 2020

Pour Muriel Pénicaud, ministre du travail, « le développement des compétences est plus que jamais un élément déterminant pour le développement économique des entreprises et l'emploi des salariés. Il est essentiel que les organismes de formation reprennent leur activité, en respectant les mesures sanitaires. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !